

EXTRAIT DU REGISTRE D
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du LUNDI 3 JUILLET 2023 à 8h30

Date de convocation : 27 juin 2023

Délibération
N°B2023_58

Membres en exercice :	21
Votants :	19
Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : ALAUX Sylvie

PRESENTS : ALAUX Sylvie, ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, BELLOTTI-LASCOMBES Emma, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, FABRE Alain, GOUIRY Catherine, JAMMES Michel, LAPALU Christian, MARTIN Henri, MARTINAGE Fabienne, MOULY Didier, PARRA Eric, VIALADE Alain

EXCUSES : PY Michel, RIO Jean-Louis

EXCUSES AVEC PROCURATION : HERNANDEZ Joël, MALQUIER Bertrand, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc

Nomenclature Etat : Finances locales – Divers

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Immobilier d'entreprise -Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise à la SCI TAMA pour le Groupement d'entreprises AMAT.

Le groupe AMAT repris à M. AMAT en 2003 par M. Jérôme Di PAOLO et M. Julien BLANCHI a été fondé en 1936, Il s'agit d'un groupement de 3 entreprises familiales : la SARL AMAT Mécanique générale (code NAF 33.12Z), entreprise de tournage, fraisage, usinage, mécano soudure et conception de flexibles ; la SARL Nouvelle société AMAT matériel TP (Code NAF 46.63Z), entreprise de négoce de matériel de travaux publics ; et la SARL NARBO-LOC (code NAF 77.32Z), entreprise de location de matériel de travaux publics.

Actuellement réparti sur 3 sites, l'entreprise souhaite se regrouper pour se développer. La Société Civile Immobilière TAMA, soit SCI TAMA, dont le siège est localisé, Rue Emile Levassor 11100 à Narbonne, porte le projet d'acquisition et de construction d'un nouveau bâtiment pour accueillir l'ensemble des activités du groupement, rue Emile Levassor à Narbonne.

Le groupe compte 18 salariés en équivalent temps complet et son chiffre d'affaire, consolidé à l'échelle des 3 sociétés s'élève à 5 031 000 € en 2022.

Le projet porte sur la construction d'un local réunissant les trois sociétés et les 3 savoirs faire, véritable « supermarché » des travaux publics, permettant aux professionnels, particuliers, agriculteurs et collectivités locales de trouver un service locale rapide et efficace, adapté à tous leurs besoins. Il prévoit l'aménagement de 2 ateliers d'une surface de 1800 m² pour AMAT mécanique et Amat TP, 1 espace de vie (88m²), 1 espace bureau (91m²) et 1 magasin (150m²). Un contrat de promotion immobilière a été signé entre la SEM ALENIS et la SCI TAMA, le 22/04/2023.

Le nouveau bâtiment aménagé permettra la création de nombreux postes : 10 emplois seront créés par le groupement d'entreprises.

La société n'est pas en difficulté au sens de la réglementation européenne, et est à jour de ses obligations fiscales et sociales. Elle présente également deux accords de financement bancaire dans le cadre de ce projet auprès de deux banques.

La Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne réserve son aide aux entreprises qui présentent un projet de développement pluriannuel, complet et cohérent, faisant apparaître les objectifs prioritaires de ce plan de développement et les moyens en investissement ainsi que les résultats mesurables attendus. Le projet de la SCI TAMA, qui demande une subvention pour l'acquisition et la construction des locaux, pour le compte du groupement de trois entreprises, s'inscrit pleinement dans ces objectifs.

Les investissements portent sur les travaux d'acquisition d'un terrain et la construction d'un bâtiment qui s'élèvent à 2 892 120 €. Après analyse des documents fournis, au regard du règlement d'aide à l'immobilier, les dépenses éligibles retenues s'élèvent à 2 569 212 €.

L'entreprise est située en zone AFR, elle peut prétendre à un cumul d'aides publiques de 35%. L'intervention du Grand Narbonne s'inscrit dans le cadre d'une enveloppe budgétaire déterminée annuellement et est plafonnée à 50 000 € maximum par entreprise.

A l'appui de l'analyse technique et financière du dossier, la subvention du Grand Narbonne est calculée sur le montant total des dépenses éligibles. Le montant de la subvention retenue est de 50 000 € pour la SCI TAMA.

L'appréciation de l'éligibilité de la SCI TAMA et du groupement d'entreprises, des activités exercées et du projet immobilier a été réalisée par le comité d'agrément, le 30 mai 2023. Le comité a émis un avis favorable.

L'obtention de cette subvention par la SCI TAMA auprès du Grand Narbonne permettra, le cas échéant, d'appeler l'intervention financière de la Région Occitanie.

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'approuver la subvention de 50 000€ pour la SCI TAMA, correspondant à l'acquisition d'un foncier et la construction d'un bâtiment nécessaire au regroupement des 3 activités du groupe,
- D'autoriser la Région Occitanie à apporter une aide complémentaire,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à signer la convention type spécifique de cofinancement entre la Région Occitanie et le Grand Narbonne pour la mise en œuvre des aides à l'immobilier d'entreprises, adoptée par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 28 septembre 2022,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout autre document administratif, technique ou financier permettant la poursuite et l'exécution de la présente délibération.

N°B2023_58 (3)

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 06/07/2023

ID : 011-241100593-20230703-B2023_58-DE



Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture

le : |PREF|
et de sa publication
le : |PUB|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Didier Mouly'.

Maire de Narbonne

Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

